

Pavés dans la mare

Vincent Jacques le Seigneur
Directeur de la publication



ÉOLIEN
Énergies renouvelables

Crédit de couverture :
Parc éolien en mer de Fécamp
Laurent Critot

Offshore en France, un avenir à construire | **Le développement des énergies renouvelables en France** | **Comment mieux répartir les permis ?**

Abonnement de 1 an (5 n° dont un hors-série), au Journal de l'Éolien (en € TTC) :
France 89 €, Europe 99 €, Monde 109 €

Administration : Nathalie Bouhours
(tél. : 01 44 18 00 80)

Publicité : Kathy Essid (tél. : +33 1 53 36 37 80)

Directeur de la publication :
Vincent Jacques le Seigneur

Rédacteur en chef :
Vincent Boulanger

Responsable des produits éditoriaux :
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Claire Baudiffier, Vincent Boulanger, Caroline Braud, Paul Elfassi, Hugo Hass, Diane Mouratoglou, Patrick Piro, Carole Rap, Frédéric Tuillé, Arnaud Wyart.

Secrétaire de rédaction : Rachel Laskar

Maquette - réalisation : Guillaume Bonduelle

Ont participé au comité de rédaction :
Gaëtan Fovez, Hugo Haas, Diane Lescot, Frédéric Tuillé.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023
ISSN : 2115-8207
Commission paritaire : 0423 G 93032

Éditeur : 
Observatoire des énergies renouvelables
(Association régie par la loi de 1901)
Président : Vincent Jacques le Seigneur
146 rue de l'Université - 75007 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org





IMPRIM'VERT®
Imprimerie de Champagne
ZI Les Franchises - 52200 Langres

Ce numéro est imprimé sur du papier 100 % PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés sous film plastique 100 % recyclable.


PEFC
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
www.pefc-france.org

« **D**éconstruire les principales contrevérités propagées au sujet des énergies renouvelables en général et des éoliennes en particulier. » Tel est l'objectif du livre publié par Cédric Philibert¹. Titré *Éoliennes, pourquoi tant de haine ?*, ce petit opuscule très convaincant va donner du baume au cœur des promoteurs de la filière trop souvent tétanisés face aux attaques incessantes, et le plus souvent injustifiées, dont ils font l'objet.

Nous sommes au milieu du gué suite au vote aux forceps de la loi dite d'accélération des énergies renouvelables, maintenant que se prépare la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Il faut fourbir ses armes et ne rien lâcher, car ce sera bien la mère de toutes les batailles. France énergie éolienne ne dit rien d'autre en déclarant que « *le travail de planification qui découle de la loi doit commencer maintenant en se matérialisant par l'accélération de l'ins-truction et du raccordement des plus de 10 GW de projets éoliens terrestres et solaires en file d'attente [et par] la réussite du zonage de l'espace maritime français qui permettra d'allouer les 11 GW de projets offshore d'ici la fin du quinquennat et ainsi mettre la France sur la trajectoire d'atteinte de 18 GW d'éolien offshore à l'horizon 2035* ». Reste à savoir comment.

Car s'il est un point qui fait consensus, c'est la place nouvelle et centrale que prennent les collectivités locales dans la transition énergétique. Désormais, les communes devront identifier des zones d'accélération permettant d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables avant de délimiter les zones d'exclusion. Il est peu probable que ce va-et-vient entre les collectivités et l'État permette de réduire des délais déjà excessifs, sachant qu'une telle décision des édiles locaux nécessitera au préalable la légitime consultation de leurs administrés. Le livre de Cédric Philibert offre des arguments aux promoteurs des renouvelables : macro-économiques, techniques, scientifiques ou parfois de simple bon sens.

La nouvelle édition du *Baromètre EurObserv'ER*² – la 21^e, apporte quant à elle des éléments de comparaison et de mise en perspective dans un domaine où, décidément, la France n'est pas bonne élève. À l'échelle de l'Europe, une transformation radicale des bouquets énergétiques des États membres est à l'œuvre depuis deux décennies, puisque la part des renouvelables atteint désormais 37,5 % dans la consommation brute d'électricité. L'éolien se taille la part du lion – 386,5 TWh, soit 35,8 % de l'ensemble de la production électrique renouvelable, suivi par l'hydraulique (348,3 TWh) et la biomasse (173,4 TWh) et le photovoltaïque pointe à la quatrième place avec 163,8 TWh. Comme le montre ce baromètre, les énergies renouvelables ont couvert, en 2021, 21,8 % de la consommation brute d'énergie finale dans l'Europe des 27. Le cap de 20 % fixé dans le Paquet climat énergie de 2008 a donc bien été dépassé et on ne peut que s'en féliciter à l'heure où il est de bon ton de semer le doute sur les bienfaits de la construction européenne. Et cela d'autant plus que l'Europe a ainsi prouvé qu'elle pouvait être force de proposition et de coordination dans un domaine, celui de l'énergie, qui est pourtant resté la chasse gardée des États membres. Alors que la guerre est à nos portes avec la menace de pénurie et/ou d'inflation sur le prix de l'énergie, on ne peut que se réjouir des décisions prises hier et mises en œuvre dans les délais impartis qui contribuent aujourd'hui à notre résilience.

1. *Éditions Les Petits Matins, en librairie depuis le 2 mars 2023.*
2. *Créé en 1999, le consortium européen EurObserv'ER publie des baromètres mesurant le développement des énergies renouvelables dans chaque État membre, à l'aide d'une gamme d'indicateurs énergétiques et socioéconomiques : www.eurobserv-er.org*